

Chers membres du conseil d'administration, chères équipes, chers « responsables processus »,

L'échéance du 31 octobre approchant rapidement, je me permets de vous rappeler qu'il vous faut mener à bien l'exercice d'attribution des descriptions de fonctions IF-IC et de rapportage.

J'en profite pour vous informer que les CCT 1 (*Convention collective de travail du 28 septembre 2016 déterminant les fonctions de référence sectorielles et la classification sectorielle de fonctions*) et 2 (*Convention collective de travail du 28 septembre 2016 concernant la procédure de rapportage à l'asbl if-ic en vue de la préparation de l'introduction d'une nouvelle classification de fonctions sectorielle*) ont été signées par toutes les organisations syndicales et patronales de la commission paritaire 330. Vous trouverez les deux textes ci-annexés dans leur version définitive telle que déposée au greffe.

Toutes les organisations, à l'exception de Santhea et Cobe privé, ont également adopté l'accord cadre.

Vous trouverez également ci-joint, à toutes fins utiles :

- La note Classification analytique de fonctions IF-IC qui décrit l'ensemble du processus IF-IC en cours,
- Le courrier relatif au processus d'implémentation IF-IC suite à la signature par la majorité des partenaires sociaux de la CP 330 des deux CCT cet été,
- Le courrier du comité d'accompagnement Fédé qui reprend quelques consignes relatives à l'exercice d'attribution des fonctions if-ic et de rapportage ainsi que les modalités pour interpeller ce comité.

Je vous transmets également ci-joint la grille Excel (ainsi que les documents qui l'accompagnent) destinée au rapportage qu'il vous faut envoyée complétée au plus tard pour le 31 octobre à l'if-ic via cette adresse exclusivement : rapportage@if-ic.org.

Je vous rappelle également que vous pouvez adresser vos questions/remarques/difficultés au comité d'accompagnement que nous avons constitué au niveau de la Fédération à l'adresse suivante : CIF@fmm.be. Ce comité est constitué paritairement par trois de nos délégués syndicaux inter-centres (Christelle ENGELIN, Nathalie MARTIN et Michel JACOB) et de trois représentants patronaux (Florence PALIGOT, Christophe COCU et Jérémie RAFALOWICZ). Nous vous invitons à nous envoyer à cette même adresse une copie de la grille de rapportage afin que ce comité d'accompagnement puisse se forger une image à l'échelle de l'ensemble de maisons médicales du résultat de l'exercice. L'ensemble des questions qui nous sont adressées alimentent un FAQ disponible sur le site de la Fédération des maisons médicales via ce lien :

<http://www.maisonmedicale.org/FAQ-implementation-if-ic.html>.

Il me reste à vous souhaiter bon travail !

Cordialement, Jérémie

Rafalowicz Jérémie
Permanent politique

Fédération des maisons médicales
Bd du Midi 25/5 - 1000 Bruxelles
T +32 (0)2 514 40 14 - F +32 (0)2 514 40 04
www.maisonmedicale.org